



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL N°02
DU 30 MARS 2026**

Présents :

BORNE Patrice, BRYDON Maryline, CHAGUÉ Benoit, CHRÉTIEN Aurélie, COLLERY Martine, CORDIER Mélissa COURGEY Angélique, DUCROUX Séverine, JACOLET Bernard, JANES Daniel, MILLET Alix, MILLOZ Martial, PEQUIGNOT Joëlle, SPADETTO Antoni.

Absents excusés (es) :

Alexis GAUROIS

Invités :

PARENT Marie-José, CULOT Benjamin (suppléants)

Secrétaire de séance : CHAGUÉ Benoit

La séance est ouverte à 20h33

Ajout à l'ordre du Jour

Le Maire demande la permission d'ajouter à l'ordre du jour l'embauche d'un agent pour compléter l'équipe des employés communaux, la signature d'une convention avec l'entreprise AVS pour lutter contre le frelon asiatique, l'adhésion de la commune à l'association des communes forestières et une discussion à huit clos sur une entreprise en difficulté. La demande est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Mise en place des commissions et des désignations des représentants dans les syndicats.

La proposition de composition des commissions et de représentation de la commune dans les organismes extérieurs, après débat, est présentée en annexe 1.

Délibération : 260330.1

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la composition des commissions et la désignation des élus représentants la commune dans les organismes extérieur.

Délégations du Maire.

Le maire présente aux conseillers et conseillères les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2122-22). Elles permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences. Le maire propose les délégations suivantes :

Le maire est chargé, pour la durée du mandat, par délégation du conseil municipal, des compétences suivantes :

1. Assurances

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités afférentes aux sinistres.

2. Dons et legs

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

3. Droit de préemption

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et de déléguer l'exercice de ces droits conformément aux dispositions légales en vigueur.

4. Actions en justice

- D'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- De transiger avec les tiers dans la limite de **1 000 €**.

5. Accidents impliquant des véhicules municipaux

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de **10 000 €**.

6. Urbanisme

- De délivrer et signer les autorisations d'urbanisme au nom de la commune.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le maire rendra compte à chaque réunion du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Le maire pourra, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ces attributions aux adjoints ou conseillers municipaux dans les conditions prévues par la loi.

Délibération : 260330.2

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de déléguer ces compétences au maire pour la durée du mandat.

Délégations des adjoints.

Le Maire présente au conseil municipal les délégations qu'il souhaite attribuer aux adjoints et adjointes :

- 1^{ère} adjointe, Séverine Ducroux : CCAS, demande urbanisme (notamment celle de la commune) secrétariat, signature des bons alimentaires, signature des documents liés aux politiques sociales, vie associative.
- 2^{ème} adjoint, Daniel Janes : gestion de la forêt, travaux des chemins forestiers, gestion des espaces publics
- 3^{ème} adjointe, Martine Collery : finances, gestion des bâtiments communaux

Délibération : 260330.3

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de déléguer ces compétences aux adjoints pour la durée du mandat.

Délégation de signature de l'agent instructeur de l'ADS.

Le maire précise que cette délégation ne concerne pas la délivrance de l'autorisation d'urbanisme, qui révèle bien du pouvoir de police du maire, mais bien des démarches

intermédiaires. Cette délégation permettra de faire avancer l'instruction des dossiers et donc les délais d'instruction.

Délibération : 260330.4

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la délégation de signature à l'agent instructeur du service ADS de la CC2VV.

Indemnités des élus.

Le maire explique que les indemnités du maire et des adjoints sont calculées suivant un pourcentage d'un indice brute donné par les services de l'Etat. Il propose de reprendre les mêmes indemnités que celles qui avait été voter par le conseil municipal élu de 2020 à 2026.

Il propose les indemnités suivantes :

- Le maire, M. Millet : 45% de l'Indice Brut 1027.
- La 1^{ère} adjointe, Mme Ducroux : 16% de l'IB 1027.
- Le 2^{ème} adjoint, M. Janes : 7% de l'IB 1027.
- La 3^{ème} adjointe, Mme Collery : 7% de l'IB 1027.
- Le maire-délégué de Chazelot, M. Milloz : 4.5% de l'IB 1027.
- Le maire-délégué de Montferney ; M. Chagué : 4.5% de l'IB 1027.
- Le maire-délégué de Morchamps ; M. Gaurois : 4.5% de l'IB 1027.

Délibération : 260330.5

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les indemnités proposées.

Mandatement au centre de gestion pour mise en place de protection sociale complémentaire.

Il s'agit de mandater le centre de gestion pour une mise en concurrence des compagnies d'assurances pour les remboursements des indemnités journalières des agents en cas de maladie, par exemple.

Le contrat se termine au 31 décembre 2026. Actuellement nous sommes avec Sofaxis.

Il sera proposé au Conseil de mandater le centre de gestion pour la mise en concurrence des compagnies d'assurances pour le remboursement des indemnités journalières des agents et d'autoriser le maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Délibération : 260330.6

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mandater le centre de gestion pour une mise en concurrence des compagnies d'assurances pour le remboursement des indemnités journalières des agents.

Embauche d'un agent.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'embaucher une nouvelle personne, Madame Anita Marie, pour compléter l'équipe des employés communaux pour un CDD d'une durée de 6 mois étant donné l'entrée en période printanière et le non-renouvellement d'un contrat ADS.

Délibération : 260330.7

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'embauche de Madame Anita Marie pour un CDD de 6 mois.

Signature d'une convention avec l'entreprise AVS pour lutter contre le frelon asiatique.

Le maire délégué de Montferney présente le sujet au conseil municipal.

Pour rappel, l'an passé, plusieurs nids avaient été détruit par cette entreprise sur le territoire de la commune de Rougemont, tant sur le domaine public que privé) et nous avons déjà fait appel à l'entreprise AVS dirigé par Monsieur Jérémy Decreuse.

Après une rencontre avec l'intéressé, il nous propose de signer une convention qui lui donne l'exclusivité des intervention demandées par la commune de Rougemont à un prix fixe de 75 € TTC (sauf quelques exceptions de situation des nids dont le prix sera fixé au cas par cas sur devis). Avec la signature de cette convention, les habitants de la commune bénéficieront également de ces tarifs.

Le maire délégué de Montferney et le 2^{ème} adjoint propose également, de manière préventive, d'acheter 500 pièges à frelon asiatique pour les distribuer aux habitants.

Lors des débats, des membres du conseil municipal proposes les choses suivantes :

- Organisation d'une journée prévention
- Distribution d'un flash spécial sur ce sujet
- Organisation d'un atelier avec les écoles

Délibération : 260330.8

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer la convention proposée par l'entreprise AVS, l'achat de 500 pièges, l'organisation d'une journée prévention, la distribution d'un flash spécial et le travail proposé avec les écoles.

Adhésion de la commune à l'association des communes forestières.

Le 2^{ème} adjoint présente au conseil municipal l'association des Commune forestière.

Elle regroupe les communes forestières adhérentes, les représente et défend leurs intérêts dans la gestion durable des forêts. Elle accompagne les élus locaux dans les enjeux forestiers, enjeux sur lesquelles nous souhaitons travailler : valorisation des bois, adaptation, prévention, conseil et formation.

Délibération : 260330.9

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune à l'association des commune forestières.

Divers :**Réfection partielle de la chaussée Grande rue et rue du Vieux Moulin**

Le maire informe le conseil municipal que le département a prévu, courant avril de refaire partiellement des morceaux de chaussée au niveau de la Grande rue et de la rue du Vieux Moulin. La CC2VV profitera de ces travaux pour refaire les tampons d'eau potable et

d'assainissement, nous sommes invités à en faire de même pour le réseau des eaux pluviales.
Une visite sur place se tiendra le mercredi 1 avril entre le département, la communauté de commune et la commune.

Entreprise en difficulté

Une discussion à huit clos s'est déroulée sur le sujet d'une entreprise en difficulté.
Une prise de contact aura lieu.

La séance est levée à 22h49mn

Prochaine réunion
Mercredi 15 avril 2026

